



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE LA STRATEGIE, DE L'ATTRACTIVITE  
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES  
BUREAU DE L'ATTRACTIVITÉ, DU RECRUTEMENT ET DE LA FIDÉLISATION

Paris, le 15 décembre 2025

**NOTE D'INFORMATION**  
à destinataires *in fine*

**Objet :** Examen professionnel pour l'accès au 2<sup>ème</sup> grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2027

Un examen professionnel pour l'accès au 2<sup>ème</sup> grade de secrétaire administratif du ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2027 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation générale et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du corps de secrétaire administratif du ministère de la justice.

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 12 janvier 2026 à partir de 10h00 jusqu'au jeudi 12 février 2026 à 23h59, heure de Paris.

**I - Critères de recevabilité des candidatures**

Conformément aux dispositions de l'article 25-I-1<sup>o</sup> du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat, peuvent se porter candidats les fonctionnaires ayant au moins atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions doivent être réunies au plus tard le 31 décembre 2027.

Toutefois, les candidats non recevables suite à leur reclassement dans la nouvelle grille au 1<sup>er</sup> septembre 2022 issu des dispositions du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 mais qui auraient rempli les anciennes conditions, peuvent continuer à prétendre à une promotion conformément au décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans le corps de fonctionnaire de catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

Les lauréats seront nommés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2027, en

fonction de la date à partir de laquelle ils remplissent les conditions.

## **II - Modalités des épreuves**

Cet examen professionnel comporte **une épreuve écrite unique d'admission** qui consiste, à partir d'un dossier à caractère administratif, en la réponse à plusieurs questions appelant un court développement, destinées à évaluer la capacité de compréhension, d'analyse et d'expression des candidats. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt-cinq pages (durée : 3 heures).

L'épreuve écrite aura lieu le **mardi 14 avril 2026** dans les centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice ainsi qu'en Outre-Mer, (les candidats pourront choisir leur centre lors de leur pré-inscription).

L'épreuve est notée de 0 à 20.

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis. Nul ne peut être déclaré admis s'il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

## **III - Inscriptions**

Il existe deux modalités d'inscriptions du lundi 12 janvier au jeudi 12 février 2026 : l'inscription télématique (recommandée) ou l'inscription par voie postale.

### **1- Inscription télématique**

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site internet « [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) », du **lundi 12 janvier 2026 à partir de 10h00 au jeudi 12 février 2026 à 23h59, heure de Paris**. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « **valider** » à la fin. Sans cette validation, la préinscription sera annulée.

Les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription générée automatiquement auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner obligatoirement, par voie électronique une fiche d'inscription au format EXCEL ou CALC, dûment complétée, disponible sur le portail intranet et le site internet du ministère de la justice accompagnée de sa fiche de carrière disponible sur le SIRH ministériel dans l'espace du candidat avant le **jeudi 12 février 2026, à 23h59 (heure de Paris)** à l'adresse :

[concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard dix jours après envoi.

## **2- Inscription par voie postale :**

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, à l'adresse indiquée :

**Ministère de la Justice  
SG/SRH/SD STRAT/ATTRAC  
Examen professionnel SA 2<sup>ème</sup> grade 2027  
13 Place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01**

Ce dossier dûment complété devra être retourné par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **jeudi 12 février 2026**, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Toute fiche incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai sera rejetée.

Les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, devront fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement. Le modèle de certificat est disponible sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice ou sur la page dédiée consultable sur le site internet « [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) ». Celui-ci devra être adressé au bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation au plus tard le lundi 23 février 2026, par courrier ou à l'adresse électronique suivante :

[concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

Dès réception de cette note, je vous saurai gré de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des secrétaires administratifs du ministère de la justice placés sous votre autorité ainsi qu'à ceux en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction.

La cheffe du bureau de l'attractivité,  
du recrutement et de la fidélisation



Stéphanie CHASSAT

## Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Monsieur le directeur des services judiciaires

Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces

Madame la directrice des affaires civiles et du sceau

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur de la protection judiciaire et de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau